

Commune de BIARRITZ

INFORMATIONS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Pour l'application des I, II, III de l'article L125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011066-0028 du 9 mars 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **non**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

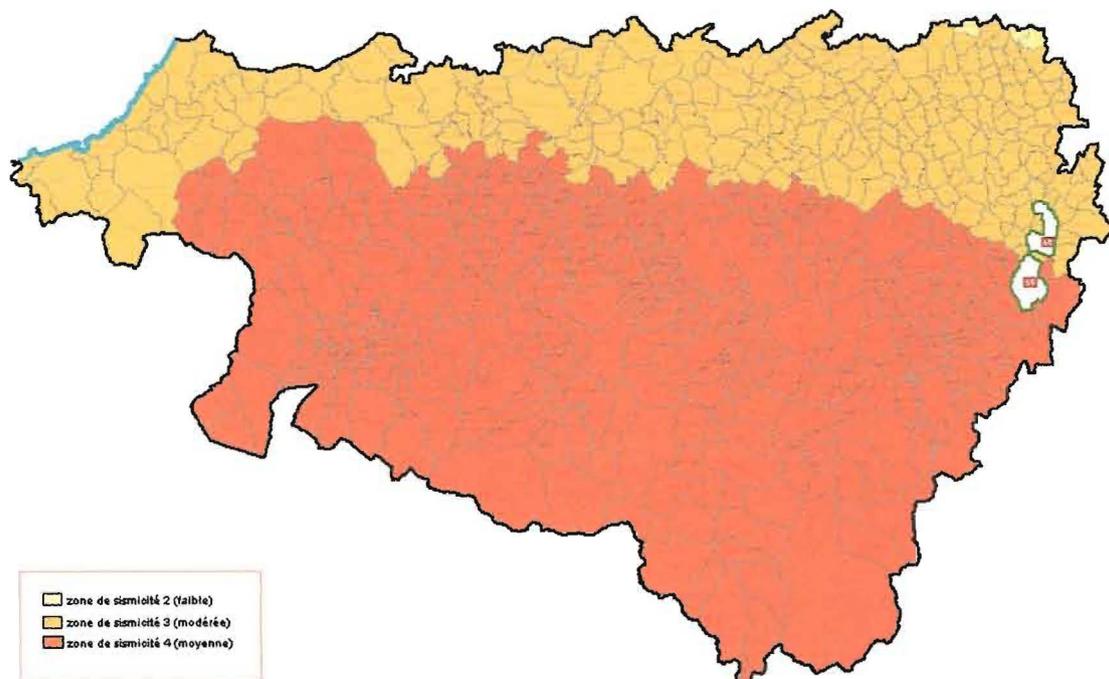
La commune est située dans le périmètre d'un PPRT **non**

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R563-4 et R125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située en zone de **sismicité modérée (3)**

5. Cartographie – extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

ZONAGE SISMIQUE - Décret 2010-12-54 du 22 octobre 2010, relatif à la prévention du risque sismique.



6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »